

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	17

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire

Date de convocation : 7 décembre 2022

Présents : M. de Colbert, Mme Beauchamp, Mme Faye, M. Greiner, M. Picard, M. Favier, Mme Aurnague, Mme Guérin, Mme Nguyen Van, M. Laurent, Mme Guérineau, M. Birocheau, Mme Desmé, Mme Chicheri

Pouvoirs : M. Dubois donne pouvoir à Mme Desmé
M. Moreau donne pouvoir à M. Picard
Mme Aubrey donne pouvoir à Mme Guérineau

Absents : M. Grange, M. Da Silva Vale

Secrétaire : M. Favier

Tarifs du cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales, pris notamment dans son article R 2223-11
Vu l'arrêté 2021-108 du 27 août 2021 portant règlement du cimetière
Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des concessions du cimetière

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs du cimetière **à compter du 1^{er} janvier 2023** :

	2m ²
Concession cinquantenaire	256 €
Concession trentenaire	145 €
Concession temporaire (15 ans)	122 €
Concession 1m ²	Gratuit
Droit de superposition	73 €
Droit de superposition pour concession perpétuelle :	125 €

COLUMBARIUM

Cinquantenaire :	468 €
Trentenaire :	283 €
Temporaire (15 ans) :	217 €
Urne supplémentaire	136 €

JARDIN DU SOUVENIR

Taxe de dispersion des cendres	34 €
--------------------------------	------

CONCESSION CINÉRAIRE

Cinquantenaire	94 €
Trentenaire	75 €
Temporaire (15 ans)	57 €
Urne supplémentaire	38 €

Pour extrait conforme
Stéphane de COLBERT
Maire

Acte exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié le